

Saint George, le 27 mars 2021

A la municipalité de Saint-George, **Rapport de la commission concernant la révision des statuts de l'AISE**

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les municipaux,

La commission s'est réunie en date du 24 mars 2021 pour prendre connaissance des modifications de statut de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE). Etaient présents : Valérie Lassueur, présidente, Björn Ignell et Olivier Fallet, membres et Michel Kocher, rapporteur.

Lors de cette séance, nous avons pu discuter avec Mme Céline Etoupe, Municipale, de divers points concernant la modification de ces statuts.

Les articles modifiés sont les suivants :

1. Article 2 : Augmentation du sport et de la natation. Salles de gymnastique mieux rémunérées pour les communes qui disposent de ces installations., avant les communes étaient rétribuées par heure d'utilisation, après, l'AISE paiera le 26% et les communes 74%. On devra se pencher dans le futur sur l'inclusion du parascolaire à l'AISE, nous sommes actuellement rattachés au RAT (Réseau d'accueil des Toblerones).
2. Article 7 : Nouvelle répartition de la représentation des communes aux assemblées de l'AISE. Avant il y avait deux municipaux avec une voix chacun et un délégué avec une voix également. Après, il y aura 1 municipal avec 2 voix et deux délégués avec une voix chacun. On gagne une voix.
3. Article 25 : Il est stipulé le "non enrichissement d'une commune au dépens des autres communes associées". Bonne idée mais comment la réaliser ?
4. Article 27 : avant les communes recevaient un indemnité fixe par salle de classe, après l'indemnité couvrira les loyers et l'entretien des salles.
5. Article 29 : il y aura d'avantage de liberté pour les communes quand à l'utilisation des bâtiments scolaires hors des périodes scolaires. Le dit bâtiment étant payé par l'AISE. Par exemple, la bibliothèque de St-George pourrait se trouver à l'école.
6. Article 39 : actuellement, les loyers que l'AISE verse aux communes, font partie des statuts de l'AISE. La volonté est de les sortir des statuts et en faire un règlement interne que seuls le CODIR et le conseil intercommunal seront habilités à modifier.

Quelques remarques des membres de la commission :

1. L'AISE est censée s'occuper de nos enfants mais elle n'en parle jamais, elle ne parle que de finance.
2. Manque de bon sens. Ne serait-il pas préférable, pour le primaire, de revenir au système d'une école par village afin d'éviter des transports inutiles ? La municipalité pourrait elle nommer une commission pour étudier ce point ?

3. La gouvernance de l'AISE pose des problèmes à la commission, il y a trop de conflits d'intérêt. La solution d'un administrateur indépendant, qui a bien sur été rejeté par le CODIR en raison de son coût élevé devrait être étudiée à nouveau par un organisme indépendant. C'est certainement pour cette raison que 3 communes ont refusé l'ancienne modification des statuts de l'AISE. Il s'agit de Begnins, Bassins et Coinsins.

Vu ce qui précède, et malgré les réserves citées plus haut, la commission est d'avis que les modification des statuts de l'AISE vont dans la bonne direction. De plus l'incidence financière pour notre commune est faible, nous payons actuellement 136'000.- par an et, après modification, si les prédictions sont exactes, nous paierons 138'000.- par an.

Nous recommandons donc à la municipalité d'accepter la modification des statuts de l'AISE.

La Présidente Valérie Lassueur



Les membres Björn Ignell et Olivier Fallet

Le Secrétaire Michel Kocher



Saint George, le 4 juin 2021,

Rapport de la commission concernant les nouveaux statuts de l'AISE

Madame la Présidente,
Madame Messieurs les municipaux,
Mesdames Messieurs les conseillers,

La commission se compose de Mme Valérie Lassueur, présidente, Messieurs Stéphane Grosjean Olivier Fallet et Björn Ignell membres et de Monsieur Michel Kocher secrétaire.

Dans sa séance du 24 mars 2021, la commission s'est réunie pour étudier les nouveaux statuts de l'AISE. Elle a ensuite écrit un rapport proposant l'acceptation de ces statuts et l'a transmis à la municipalité qui l'a transmis à l'AISE.

Le 19 mai 2021, lors du conseil intercommunal de l'AISE, toutes les communes ont accepté ces nouveaux statuts. Les modifications suggérées par les commissions des divers communes ont semble-t-il satisfait tout le monde.

La commission s'est finalement réunie le 2 juin 2021 en présence de Madame Céline Etope, municipale, afin de prendre connaissance des résultats des autres communes présentés le 19 mai lors de la séance intercommunale de l'AISE.

La commission est d'avis que les modifications apportées aux statuts de l'AISE sont positifs pour notre commune et, de ce fait, recommande au conseil d'accepter le préavis municipal NO 06/2021.

Veuillez agréer, Mesdames Messieurs nos salutations les meilleures

La présidente Valérie Lassueur

Le secrétaire Michel Kocher

